

CONSULTATION INTERNATIONALE (N° 2015/G2/104)

La STEG se propose de lancer une consultation internationale N° 2015/G2/104 ayant pour objet :

L'ACQUISITION DE MOTEURS ADF selon les spécifications techniques suivantes :

P	DESIGNATION	QTE
1	MOTEUR EEX-D 4KW (V6/1500TR/MIN)	1
2	MOTEUR EEX-D 22KW (V6/1500TR/MIN)	1
3	MOTEUR EEX-D 7,5 KW (V6/1500TR/MIN)	1
4	MOTEUR EEX-D 20KW (B3/1500TR/MIN)	1
5	MOTEUR EEX-D 90KW (B3/3000 TR/MIN)	1
6	MOTEUR EEX-D 15KW (B3/3000TR/MIN)	1
7	MOTEUR EEX-D 5,5KW (B3/3000TR/MIN)	1
8	MOTEUR EEX-D 4KW (V1/3000TR/MIN)	2
9	MOTEUR EEX-D 4KW (B3/3000TR/MIN)	1
10	MOTEUR EEX-D 0,55KW (V3/1500TR/MIN)	1
11	MOTEUR EEX-D 3KW (V3/1000TR/MIN)	1

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation sont invités à prendre contact directement avec :

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Direction de la Production et du Transport Gaz
Département Logistique/ Approvisionnement Gaz
19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane - Tunisie
Tél : 71 959 933 - poste 15 55

Le retrait du dossier de consultation est effectué **sur présentation d'une demande écrite** et le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars (70 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Pour les fournisseurs étrangers, le dossier de consultation peut également être envoyé par poste suite au virement de l'équivalent de 70 DT non remboursable au compte STEG N° 01001020110403194153 auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), Rue Hédi Nouria 1001 TUNIS.

Dans ce cas, le cahier des charges sera envoyé dès la confirmation de l'établissement de l'ordre de virement.

Les offres des soumissionnaires doivent parvenir au bureau d'ordre de la STEG/DPTG au plus tard **le Mercredi 13 Mai 2015 à 16H30** délai de rigueur au nom de :

MADAME LA DIRECTRICE CHARGÉE DE LA
DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ
19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane – Tunisie

CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2015 / G2 / 104 : « ACQUISITION DE MOTEURS ADF »

Seuls les plis envoyés par voie postale en recommandé ou par rapide poste parvenus au bureau d'ordre de la STEG/DPTG au plus tard à la date limite de réception des offres seront acceptés.

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du bureau d'Ordre de la STEG/DPTG fait foi.

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers :

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire , ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire approuvé par les services consulaires et diplomatiques tunisiens à l'étranger (original).

Pour les soumissionnaires locaux :

- Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
- Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (original).
- Une attestation de situation fiscale (copie certifiée conforme à l'original).

Pour les soumissionnaires locaux et étrangers :

- Un Certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés)

Les offres resteront valables durant **60 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **Mercredi 13 Mai 2015 à 16H30**.

NB : Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon réglementaire le cahier des charges.